



## Fin de contrat 18 mois de cdd

Par **metwu**, le **25/06/2008** à **18:03**

Bonjour,

Mon ancien employeur m'avait engagé tout d'abord pour un CDD de 6 mois, qui a ensuite été reconduit par un CDD de 12 mois pour cause de surcroît d'activité (sans arrêt d'activité entre les 2 contrats).

Ce qui fait donc au cumul 18 mois de CDD.

L'employeur m'a prévenu 2 semaines avant la fin du contrat qu'il ne reconduisait pas celui ci en CDI...ce qui aurait dû logiquement être fait après 18 mois de CDD.

A t-il le droit de me prévenir ci peu de temps avant la fin du contrat?

N'y a t-il pas un délai permettant d'être prévenu 1 mois avant la fin de contrat afin de laisser le temps au salarié de chercher un autre emploi?

Merci pour votre réponse

Par **Marion2**, le **25/06/2008** à **22:28**

Sur votre CDD, vous aviez une date de fin de contrat. Pourquoi voulez-vous que l'employeur vous prévienne plus tôt ? Il vous a signifié 2 semaines avant la fin du contrat qu'il ne reconduisait pas le CDD en CDI. Il n'était pas obligé de le faire, votre contrat mentionnant une date de fin de contrat.

Cordialement

Par **Pierre**, le **26/06/2008** à **10:58**

Un CDD quelle que soit sa durée n'a pas vocation à se transformer en CDI.  
Il est censé se terminer au terme prévu, sans conclusion d'un nouveau contrat.  
L'employeur n'est pas tenu de prévenir s'il y aura ou non un CDI après le CDD.